

Bulletin communal

ELLEMELLE - OUFFET - WARZEE

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

commune@ouffet.be

www.ouffet.be

T : 086/36.61.36

F : 086/36.73.79

Application
mobile



Mars
2021

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
Mercredi : 9h – 12h et 13h – 16h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h
Samedi* : 10h – 12h

(* Permanences matière « population » uniquement)

Pour rappel, l'Administration est accessible
uniquement sur rendez-vous



La carte d'identité électronique a fait peau neuve

Depuis la fin de l'année 2020, les communes Belges délivrent la nouvelle carte eID.

Voici quelques changements importants :

- La nouvelle carte eID reprend les empreintes digitales. Ce nouvel élément est ajouté afin de renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. Les empreintes digitales figurent uniquement sur la puce sans contact de la carte (pas de banque de données centrale) et sont sécurisées. Seules les instances compétentes peuvent lire la puce sans contact. L'intégration des empreintes digitales est conforme au règlement européen 2019/1157 du 20 juin 2019 qui oblige les États membres à inclure les empreintes digitales sur leurs cartes d'identité ;
- La photo se trouve à gauche et non plus à droite ;
- Une image perforée de la photo figure à l'arrière de la carte ;
- La puce de contact se trouve à l'arrière de la carte, ce qui nécessite d'insérer la carte d'une autre manière dans le lecteur de carte ;
- La mention de la nationalité n'est plus « BELGE » mais « BEL », conformément aux normes ICAO ;
- La carte a une autre nuance de couleurs.

Les cartes eID actuellement en circulation seront remplacées à la fin de leur période de validité ou avant (en cas de perte, de vol, de destruction de carte, de photo non-ressemblante, de changement de nom, ...).

Vous ne devez donc pas demander de nouvelle carte eID tant que vous avez encore votre ancienne carte et que celle-ci reste valable.





Jobs d'été pour nos étudiants

"Parasol, soleil et sable chaud...", cela fait du bien au moral de penser aux vacances ! Et qui dit grandes vacances, dit job d'étudiant(e).

Comme chaque année, nous proposons aux étudiants, domiciliés dans notre Commune, de mettre leur dynamisme et leur savoir-faire au service des enfants et de la collectivité par le biais d'un job d'été :

- Animateur(trice) à la plaine (min. 16 ans),
- Animateur(trice) à la Sittelle (min. 16 ans),
- Jobiste pour des travaux d'intérêt général (min. 15 ans).

Pour les travaux d'intérêt général, seule la candidature des étudiants n'ayant jamais travaillé pour les T.I.G. sera prise en considération (8 places disponibles).

Comment ? Rien de plus simple. Il vous suffit de faire parvenir une lettre de motivation reprenant notamment vos disponibilités et un curriculum vitae à l'Administration communale de Ouffet, rue du Village 3, pour le 1er avril 2021 au plus tard.



Langes d'enfants : une décision environnementale positive

Les langes d'enfant : un déchet pas comme les autres

Les langes d'enfant sont passés en quelques années d'une composition majoritairement de cellulose biodégradable, à une structure qui ne comporte pratiquement plus que du plastique et des produits chimiques. Si ces langes sont extraits du processus de compostage, il est aujourd'hui nécessaire, tant en terme économique qu'en terme de qualité du compost, de supprimer les langes d'enfants de la fraction organique.

Pour Intradel, ces langes représentent +/- 45% des indésirables dans les conteneurs des déchets organiques. Les y laisser reviendrait à épandre sur les champs cultivables 280 particules ($\leq 5\text{mm}^3$) de plastique par m^2 de terre de culture.

Et dans votre commune ?

A Ouffet, **il n'y a pas de changement avant le 1^{er} janvier 2022**. Les langes d'enfants sont toujours à déposer dans le conteneur vert ; ils seront enlevés du process pour garantir la qualité du compost.

La solution à partir du 1^{er} janvier 2022 : ne plus jeter le lange dans l'organique, mais bien dans les déchets ménagers résiduels.

Ce « transfert » (de l'organique vers le conteneur noir) permettra de favoriser le traitement des déchets organiques et d'accroître progressivement la qualité du compost produit.

Attention aux labels !

Si vous souhaitez poser un geste en changeant de marque de langes pour une version plus « verte », nous attirons votre attention sur le fait qu'il est essentiel d'éviter toute confusion entre les langes « biodégradable » et :

- Les langes « bios » ou « écologiques » qui sont labellisés essentiellement pour des questions de santé publique (sans latex, sans parfums, sans métaux lourds, ...).
- Les langes qui prétendus « compostables » ; la mention « compostable » fait souvent référence à l'emballage uniquement.

Des langes réutilisables ?

Pourquoi pas ? Le lange lavable n'est plus celui de nos grands-parents et reste le moyen le plus écologique (ce qu'on jette est 100% biodégradable et compostable) et économique de changer les couches de nos enfants.

En 2021, Le bibliobus s'arrêtera les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à :
L'école communale de Warzée de 10h25 à 11h00 ;
L'Athénée Royal d'Ouffet de 11h15 à 12h15.

Ci-dessous, vous trouverez les différentes dates de passage jusqu'à juin :

Le 18 mars ;
Le 1^{er} avril ;
Le 20 mai ;
Le 3 juin.

Les prêts sont consentis pour deux passages et sont renouvelables une fois.

Pour plus d'informations

Rue de Wallonie 28 à 4460 GRACE-HOLLOGNE

Tél. : 04/279.57.79

Mail : culture.bibliobus2@provincedeliege.be



Repas à emporter

Les mois se suivent et se ne se ressemblent pas toujours...

Nous avons décidé de vous proposer 2 fois par mois en remplacement "des voyages autour d'une fourchette" des repas à emporter.

Les jeudis 11 et 25 mars nous aurons le plaisir de vous proposer un repas. Réservation obligatoire avant le vendredi qui précède.

Deux plats pour le prix de 8€ pour les membres et 10€ non/membre à verser sur le compte du T.S.C. **BE96 0680 5592 8005** :

- Le 11/03 : les p'tits salés de Jeanine+ dessert réservation avant le 5/03 12h.
- Le 25/03 : La tartiflette façon Bruna + dessert réservation avant le vendredi 19/03 12h.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 086/36.67.18 ou 0479/29.81.18.

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Si vous désirez nous rendre visite, il est obligatoire de prendre rendez-vous.

Vous aimez la marche mais pas seul, nous pouvons organiser des balades (bulles de 4 personnes 1x par semaine).

Contactez-nous !

Prenez soins de vous et des autres



Réorganisation de l'Accueil Temps Libre (A.T.L)

L'Accueil Temps Libre, qu'est-ce que c'est ?

L'ATL regroupe tout l'espace-temps collectif mis en place en dehors du cadre familial et de l'école : l'accueil extrascolaire après l'école, les plaines de vacances (plaines, camps, séjours durant les congés scolaires), mais aussi les clubs de danse, de tennis, de foot, de judo, de badminton, ... ainsi que les académies. Ceux-ci représentent les opérateurs ATL de la commune.

Le secteur de l'ATL est régi par un décret émanant de la Communauté Française datant de 2003, et concerne les enfants de 2.5 à 12 ans, le service est subsidié et encadré par ONE.

C'est un temps éducatif à part entière, sans obligation ni attente de résultats. **La famille, l'école et le temps ATL s'entremêlent et se complètent.**

La gestion de l'Accueil Temps Libre est confiée à un service communal spécifique : le service ATL. Il a pour principal objectif de dynamiser et optimiser l'offre d'accueil, à travers une collaboration active avec les opérateurs ATL présents sur le territoire de la commune. La personne responsable de ce service est la coordinatrice ATL.

Quels sont les rôles de la coordinatrice ATL ?

- **Pour les parents**, elle centralise toute l'information relative aux infrastructures et aux activités proposées sur le territoire de la commune d'Ouffet. Elle peut aider à trouver une animation extrascolaire correspondant aux attentes et besoins de chaque enfant, informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire communal, ...
- **Pour les professionnels**, elle accompagne les démarches des opérateurs vis-à-vis de l'ONE, tente de favoriser des partenariats et promeut la formation des accueillant(e)s afin d'améliorer l'offre et la qualité de l'accueil.
- **Pour les enfants**, elle veille à ce que des activités diversifiées et accessibles pour tous soient mises en place. Elle examine la possibilité de créer des lieux d'épanouissement supplémentaires afin de répondre aux besoins.

Concrètement à Ouffet ?

Qui est la coordinatrice ATL de la commune d'Ouffet ?

Depuis le 1^{er} décembre 2020 (officiellement), **Emilie BEAUMONT**, éducatrice spécialisée en accompagnement psycho-éducatif et animatrice dévouée, est responsable du service ATL de la commune d'Ouffet.

Coordinatrice d'une part et chef de projet de l'autre, elle est la personne de référence pour ce département.

Qui sont les accueillantes de l'extrascolaire à Ouffet ?

Edith DEFAWES, Catherine LEMPEREUR et Michèle MANGNET font partie du service extrascolaire « La Sittelle » en qualité d'accueillantes et animatrices.

Les accueillantes sont les premières et dernières personnes de contact entre l'école et la famille pour de nombreux enfants, moments charnières durant lesquels une écoute bienveillante est souvent de mise.

Les accueillantes permettent de créer du lien, de rassurer tant les enfants que les parents. Ce sont des personnes de référence et de confiance. Elles permettent aux enfants d'être des « enfants » avant tout ! Cela passe par des moments éducatifs, ludiques, artistiques ou culturels mais également par des moments de calme, de détente, de repos ou « d'ennui », durant lesquels les enfants apprennent à se recentrer sur eux-mêmes pour développer leur créativité et créer du lien avec d'autres enfants. **Il est donc bien question d'un accueil extrascolaire et non d'une simple garderie.**

Toutes trois suivent régulièrement des formations afin de proposer aux enfants leurs compétences pédagogiques dans différents domaines tout en favorisant l'intégration.

Les activités sont variées et adaptées selon l'envie, les capacités et le rythme de chacun.

Souvent méconnu et sous-estimé, l'ATL et en particulier l'accueil extrascolaire se révèle être un allié important pour les parents durant cette crise sanitaire. Il est donc indéniable que l'accueil extrascolaire est indispensable dans nos communes !

Emilie Beaumont

Mail : emilie.beaumont0@gmail.com

Tel : 086/84.93.19 le lundi, mardi et vendredi de 9h à 16h



Journées de l'eau et Jeu à énigmes du Contrat Rivière Ourthe

Du 27 mars au 18 avril - « L'eau dans tous ses états »

Départ sur la Grand'Place de Ouffet

En famille et en toute autonomie, partons à la découverte de la rivière, de ses habitants, de ses usages.

Même loin de la rivière, ce jeu de piste vous fera découvrir quelques aspects de l'eau, de la rivière : il aborde quelques habitants de nos cours d'eau, le comportement de la rivière et les usages que nous en faisons. Il permet une première approche de la complexité de ce milieu avec lequel nous vivons tous les jours, parfois sans le voir.

Préparez-vous !

Au gré du parcours proposé dans votre village, vous complèterez un mot-croisé de 12 mots grâce à 12 affiches. Le mot-croisé totalement rempli, en combinant des lettres de ces mots, vous découvrirez 3 mots-mystères fortement liés au bassin versant dans lequel vous vous trouvez.

Plusieurs possibilités : (disponibles à partir du 25/3)

1. Télécharger le parcours pour votre village et un mot-croisé vierge :

> www.cr-ourthe.be

> Imprimez-les (le mot croisé est disponible si besoin sur la page suivante de ce bulletin)

> Notez les 12 mots trouvés sur le parcours dans le mot-croisé à l'emplacement correspondant au n° de l'énigme

> Déduisez les 3 mots-mystère

2. Si vous souhaitez corser le jeu ou si vous ne pouvez pas imprimer, procédez comme suit :

> Téléchargez le plan du parcours sur www.cr-ourthe.be

> Notez les 12 mots trouvés sur le parcours sur un bout de papier en les numérotant de 1 à 12. Attention, le numéro attribué à un mot doit correspondre à celui de l'affiche proposant l'énigme !

> En combinant les lettres de ces 12 mots, vous découvrirez 3 mots-mystères en appliquant la règle ci-dessous :

Mot-mystère 1 (6 lettres) = 11-7;4-2;5-5;12-14;10-5;9-2

où 11-7 correspond à la 7e lettre du mot n°11 et ainsi de suite

Mot-mystère 2 (5 lettres) = 3-1;12-1;12-6;2-2;9-4

Mot-mystère 3 (9 lettres) = 7-6;11-8;12-9;11-1;5-4;7-1;10-2;12-13;2-5

Les solutions se trouveront sur www.cr-ourthe.be.

Vous pourrez également y trouver un feuillet explicatif des différents termes trouvés.

Bon amusement !

En collaboration avec votre commune, partenaire du Contrat de rivière Ourthe.

Pour plus d'infos : Contrat de rivière Ourthe asbl, cr.ourthe@skynet.be ou 086/21.08.44.





Avis d'enquête publique – Décret voirie communale

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de modification de voirie dans le cadre d'une vente d'un terrain au Parc artisanal.

Situation du terrain concerné : Pelé Bois et Rue du Trou des Loups, parcelle cadastrée section C n° 136 F2

Le projet : Intégration de deux emprises de voirie de 219 et 347 m² dans le domaine public

Cette demande de modification de voirie implique l'intégration de deux emprises de voirie de 219 m² (Pelé Bois) et de 347 m² (Rue du Trou des Loups) ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément à l'article aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET du 2 au 31 mars 2021 :

- du lundi au vendredi de 09 H à 12 H ;
- le mercredi après-midi de 13 H à 16 H ;
- le samedi matin de 10 H à 12 H (*).

Pour les consultations du samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Henri LABORY, Directeur général, téléphone : 086/36.61.36, mail : henri.labory@ouffet.be.

L'enquête publique est ouverte du 2 au 31 mars 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- par télécopie au numéro : 086/36.73.79 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ;
- remises à Monsieur Henri LABORY, Directeur général, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

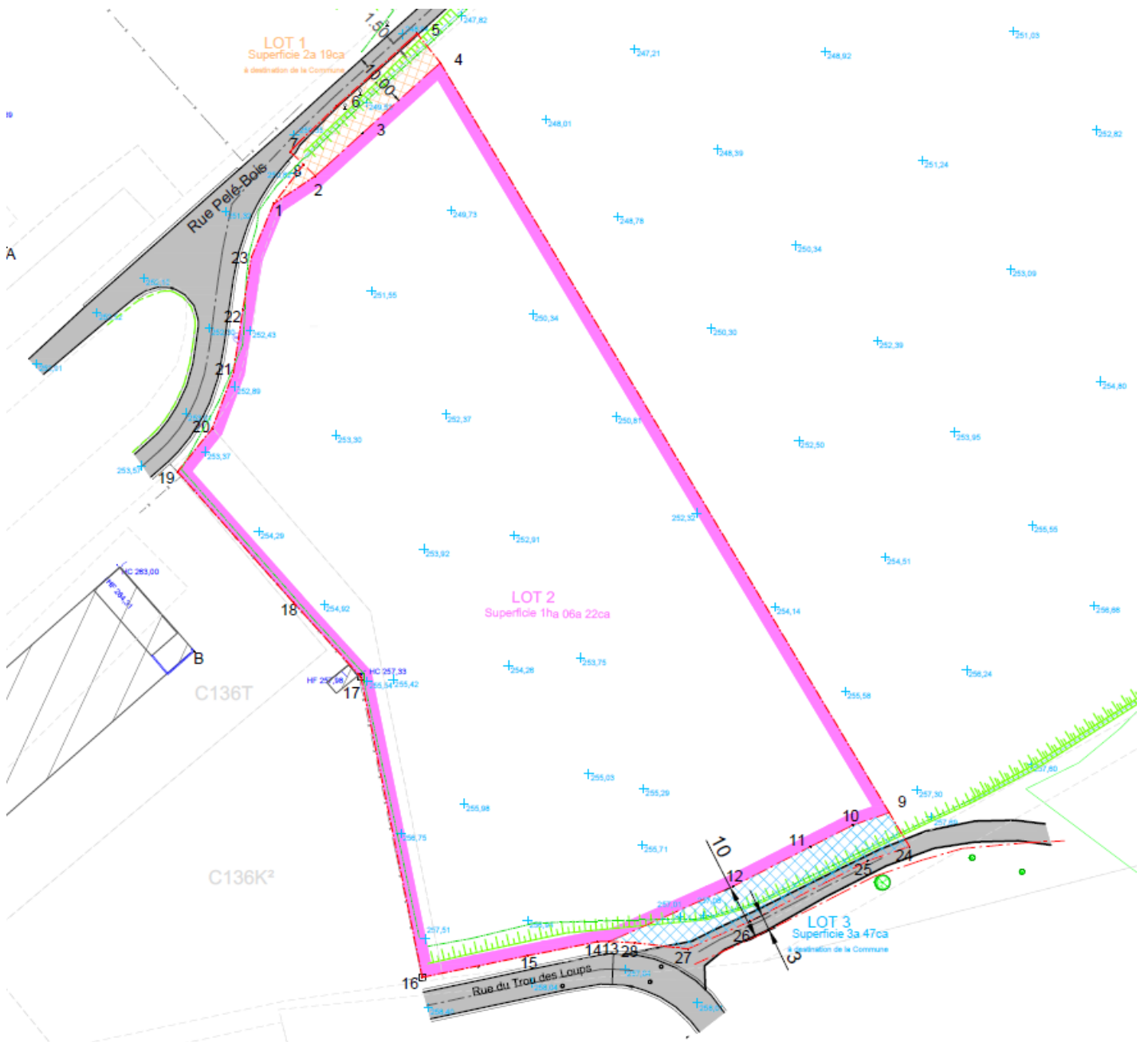
L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (Mod.Voirie Parc artisanal)**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Henri LABORY, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, **le 31 mars 2021, à 11h30.**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Henri LABORY, dont le bureau se trouve au rez-de-chaussée.

(*) Pour rappel, l'Administration est accessible uniquement sur rendez-vous et est actuellement fermée au public le samedi. La mention laissée dans l'avis d'enquête concernant le samedi est indiquée uniquement dans le cadre du respect du décret voirie.



Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information